

 <p>anteagroup Maître d'œuvre</p>	<p align="center">Travaux de restauration des fonctionnalités écologiques du Ru des Anorelles dans le centre-bourg d'Anor (59)</p> <p align="center">Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont</p>	<p align="center">Compte rendu de chantier</p> <p align="center">RC 2</p>
---	--	---

COMPTE RENDU

Réunion de chantier du 09/10/2014

Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Synd. SIABOA	M. Predhomme			P	x	
		M. Bailleul			P		
		M. Dudin			syndic.siaboa@akeonet.com		P
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	P	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	x
E	Ent. IDVERDE	BRUYERRE C.	06.76.86.68.43		christophe.bruyerre4@orange.fr	P	x
AMO	USAGMA	FAUVEL M.		0.323.20.36.74		union-des-syndicats@griv.fr	A
	Commune d'ANOR	M. Bailleul				P	x
		M. Pecquerie			samuel.pecquerie@ville-anor.fr	A	x
	Commission tvx	FRAILLON M.			fraillon.gm@orange.fr	A	x
		GUILLAUME P.				A	x
	DDTM	DELPierre J	03.28.03.84.19		johnny.delpierre@nord.gouv.fr	A	x
	Agence de l'Eau Artois Picardie	MALBRANCQ J.			J.Malbrancq@eau-artois-picardie.fr	A	x
	CG59	LEDDA C.			carole.ledda@cg59.fr	A	x
	Voirie Départementale	FOUQUART Gérard			gerard.fouquart@cg59.fr	A	x
	Entente Oise Aisne	HOUDAYER O.			houdayer.eptboise@orange.fr	A	x
	Feder. Pêche 59	KLEINPRINTZ G.			gildas@peche59.com	A	x

Ordre du jour

- Autorisation de passage des engins sur le parking du Carrefour Contact, installations et chantier, mode opératoire et matériaux pour enrochements des berges en amont du pont, recharge granulométrique en amont du pont, positionnement des caissons bois de la tranche conditionnelle 1

Pièce(s) annexe(s)

Aucune

Prochaine réunion

-

Planning prévisionnel

NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 4 jours après sa réception (à date de l'envoi par email).

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<i>Documents remis / à remettre</i>	<p>Documents remis en réunion</p> <p>-</p> <p>Documents à remettre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chiffrage des enrochements de berge - Planning prévisionnel des travaux de la tranche ferme - Fiches techniques des matériaux 	IDVERDE	Semaine 41
2	<i>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</i>	-	-	-
3	<i>Préparation des travaux</i>	<p><u>Divers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux de débroussaillage préalable ont démarré le jeudi 09/10/2014. ▪ Un constat d'huissier a été dressé le 08/10/2014 matin. ▪ Un accord préalable écrit de la part du gérant du magasin Carrefour Contact a été dressé entre le Carrefour Contact et l'Entreprise concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'autorisation de passage des engins de chantier sur le parking ; ▪ Le déplacement et stabilisation de 3 casiers à bouteilles gaz par l'entreprise IDVERDE. ▪ Carrefour Contact a signalé la réfection récente du parking suite à un affaissement de la structure en macadam (cause : présence de caves sous le parking). ▪ La pompe pour assèchement du site de travaux a été mise en place. <p><u>Base vie et fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'entreprise IDVERDE a proposé une méthodologie de circulation pour la traversée de la route départementale D 156 par les engins de chantier : deux ouvriers munis de gilets réfléchissants et de panneaux à main assureront la gestion de la circulation. <p><u>Débroussaillage préalable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux de débroussaillage ont débuté le jeudi 08/10/2014. ▪ Les arbres situés sur la berge droite en aval du pont Shopi seront abattus mais non dessouchés pour préserver la stabilité du talus. 	IDVERDE	Semaine 40

4	Travaux	<p>Enrochements de berges en amont du pont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suite aux déboisements préalables, la présence d'un tunage bois a été constatée sur la berge droite. Il sera déposé. ▪ La solution consistant à mettre en place des enrochements massifs végétalisés en lieu et place des matelas Reno initialement prévus est étudiée; ▪ La hauteur d'enrochements sur les berges restera à définir notamment par rapport aux cotes de précédentes inondations ; ▪ La granulométrie des enrochements à mettre en place est 300/600mm. Les blocs se situant dans la fourchette haute seront mis en place en pied de berges et les blocs se situant dans la fourchette basse en haut du dispositif et dans les interstices entre les gros blocs ;  <p style="text-align: center;">Variabilité des blocs de granulométrie 300/600mm</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix des matériaux pour réaliser la recharge granulométrique du lit mineur dépendra de la nature du fond (présence probable de la roche en place); ▪ Le fond du lit mineur a été sondé le 08/10/2014: <ul style="list-style-type: none"> ▪ En amont du pont : profondeur : 1,5m/ fond « dur » ; ▪ En aval du pont : profondeur : 2,5m/ fond « dur ». ▪ Après assèchement de la zone de travaux, si la dureté du fond est confirmée, la nature des matériaux pour recharge granulométrique devra être revue ; ▪ Les joues béton existantes destinées à l'entonnement des eaux vers la goulotte centrale du pont seront conservées en partie. Un enrochement massif terminera le raccord avec l'enrochement végétalisé prévu en amont ; ▪ Les matériaux pour ensemencement devront présenter une faible fraction de ray gras et une forte fraction de fetuca. La partie haute des berges sera semée avec un mélange d'engazonnement simple ; ▪ L'entreprise fournira la fiche technique des matériaux pour semis, des géotextiles et des enrochements qu'elle compte mettre en place. ▪ L'entreprise veillera à la bonne fixation des géonattes coco (fixation de l'amont vers l'aval, bêche et recouvrement en fin de travaux) ; ▪ L'entreprise IDVERDE proposera un détail chiffré de la solution une fois la nature des matériaux de recharge granulométrique arrêtée ; 	IDVERDE	Semaine 41
---	---------	---	---------	------------

